

**DELIBERATION N° 2001/04-14 - DESIGNATION  
D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE À L'AGENCE  
DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE  
L'AGGLOMERATION NANCEIENNE (ADUAN)**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il importe que la Commune désigne son représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'ADUAN.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 4 abstentions (MM. LOMBARDET - LEFRANC - Melle MAUSS - Mme BERTRAND)

- de désigner M. REINSTADLER pour le représenter à l'Assemblée Générale de l'ADUAN.